



Compte-rendu de la Commission du 02 Décembre 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES Secrétaire : Dominique GAUDRY

Membres: Christel ADORNI, Sylvain BACQUAERT, Jacques LERNON

La séance est ouverte à 18h45 La séance est levée à 21h25

6 dossiers

1/ Mineur du club d'Espace Hand Pévèle (Dossier N°D570015B70)

Concerne : le match Valenciennes Handball - Espace Hand Pévèle en Championnat -15 ans

Masc. délayage Dépt. 59 Poule MN41 du 12/10/2019

Nom de l'arbitre : GOUGET Baptiste

Article: Annexe 2-C Concerne: Joueur

Type de faute : Propos injurieux

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction: 4 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 02/02/2020 Période probatoire : 6 mois du 03/02/2020 au 02/10/2020

Amende: 210€

2/ Mineure du club du Lille Métropole- HC Villeneuve d'Ascq (Dossier 570015B17)

Concerne : le match HBC Laonnais - Entente Villeneuve D'Ascq/Pévèle HB en Championnat -

18 ans Fém. Poule Honneur du 05/10/2019

Nom des arbitres : PAWLIK Sébastien - CHABERT Gaëtan

Concerne: Joueuse Article: Annexe 2-A

Type de faute : Contestation systématique

Qualification de la faute : Comportement incorrect

Sanction: 1 Avertissement Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois du 09/12/2019 au 08/03/2020

Amende: 30€

3/ Mineur du club du HBC Coudekerquois (Dossier N°570015A88)

Concerne: le match Grande-Synthe – HBC Coudekerquois en Championnat -18 ans Masc.

délayage Dépt. 59 Poule MN22 du 29/09/2019

Nom de l'arbitre : LOYER Anastatia

Concerne: Joueur Article: Annexe 4-C

Type de faute : Utilisation malveillante de matériel de banc (Bouteille, porte)

Qualification de la faute : Attitude antisportive Sanction: 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 09/12/2019 au 08/04/2020

Amende : 30€

LIGUE DE HANDBALL DES HAUTS-DE-FRANCE



4/ Monsieur TAOUTAOUI Rayan du club de Grande-Synthe (Dossier N°D570015A22)

Concerne : le match Beauvais O.U.C. – Grande-Synthe en Championnat Prénational Masc. du

14/09/2019

Nom des arbitres : CLIN Jean-Marc - HOUAMEL Pascal

Concerne : Joueur Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 12/01/2020 Période probatoire : 3 mois du 13/01/2020 au 12/04/2020

Amende: 90€

5/ Monsieur DEMARCK Aurélien du club du CO Wattrelosien (Dossier N°D570015B23)

Concerne : le match ASHB Carvin – CO Wattrelosien en Championnat Prénational Masc. du

05/10/2019

Nom des arbitres : LAGNEAU Jérèmy - LAGNEAU Grégory

Concerne : Joueur Article : Annexe 3–D

Type de faute : Action particulièrement grossière, brutale et dangereuse

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction: 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 19/01/2020 Période probatoire : 4 mois du 20/01/2020 au 19/05/2020

Amende: 180€

6/ Monsieur THILLIES Hugo du club du Pévèle HBC (Dossier N°D570015B24)

Concerne : le match ASHB Carvin – Pévèle Handball Club en Championnat -18 ans Fém.

délayage Dépt. 59 Poule FN24 du 05/10/2019

Nom de l'arbitre : PIERRU Cyril Concerne : Officiel Responsable

Type de faute : Propos excessif, attitude incorrecte Qualification de la faute : Attitude antisportive Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 10/01/2020 au 12/01/2020 Période probatoire : 3 mois du 13/01/2020 au 12/04/2020

Amende: 90€

Le président de la CTD Laurent DESPRES

Article: Annexe 2-B